



BULLETIN MUNICIPAL N° 27 DE BROTTTE-LES-LUXEUIL

(mois d'octobre, novembre et décembre 2020)

COUP DE GUEULE

Qui aurait pu imaginer que la liberté d'expression, déjà malmenée depuis quelques années par nos « petits gouvernants », ait pu déclencher une décapitation.

Cet acte odieux, gratuit, d'une cruauté sans pareille, qui n'est pas le premier depuis que certains sont convaincus qu'une seule voie est possible pour l'humanité, la leur, nous place face à nos responsabilités quant au choix de la société que nous voulons.

Depuis plus de 40 ans les cassandres (dans son acception non galvaudée) avaient déjà imaginé le monde de demain dans lequel nous baignons aujourd'hui et ils ne s'étaient pas trompés. Mais, par la bêtise des uns, l'inculture des autres nous glissons lentement mais sûrement vers les profondeurs du néant.

Tous les partis politiques ont leur dose de compromission, les uns par électoralisme, les autres par idéologie laissant peu de place aux pragmatiques traités la plupart du temps de populistes.

En outre des associations (qui en réalité ne représentent qu'elles mêmes), aidées par les médias aux ordres du politiquement correct, par la justice (qui a oublié depuis des lustres que dans justice il y a juste), et par des organisations aux appointements élevés - Cour de cassation, Conseil d'Etat, Conseil Constitutionnel, Cour Européenne des droits de l'homme, Cour de justice Européenne) se font un plaisir de judiciaireiser toutes formes de propos, un tant soit peu cohérents, en accusations anachroniques dénuées de toute réflexion sérieuse et argumentée.

Nos « petits gouvernants » sans saveur, obnubilés par leur devenir, sont dans l'incapacité de mettre un terme à cette situation ubuesque. On est en guerre contre un virus (la COVID -19) mais est-ce vraiment le seul ?

Tous mes vœux de bonheur pour cette nouvelle année et bonne lecture.

Votre Maire, Bernard GIRE

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

Sommaire

Coup de gueule, Rappel, Réunions du Conseil : page 1

Réunions du Conseil, Manifestations de fin d'année, Coordonnées essentielles : page 2

Etat civil, Réunions du Conseil : page 3

Réunions du Conseil, Dernières actions : page 4

Cérémonie du 11 novembre, La vie des associations, Réunions du Conseil : page 5

Réunions du Conseil, Situation financière de la Commune : page 6

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 9 octobre 2020 :

Absente excusée : Sylviane CLEMENT

Assiette des coupes :

Le Maire indique qu'à la suite de la réunion à laquelle participaient Frédéric PARDON (de l'ONF) et Christian CHAMPLDY (représentant les garants), les parcelles 5, 6 et 25 seront présentées à la coupe pour l'année 2021. Il est à noter que ces coupes coïncident parfaitement avec la révision d'aménagement forestier 2006/2025.

En terme de volume :

- parcelle 5 = 70 m³
- parcelle 6 = 200 m³
- parcelle 25 = 240 m³

Le Maire demande au Conseil de délibérer.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Adhésion à « Présence Verte » :

Le Maire souhaite offrir le prix de l'adhésion (d'un montant de 31,00 €) à toutes les personnes qui feront appel aux services de Présence Verte considérant que la commune se doit d'aider cette population.

Il demande ensuite au Conseil de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec Présence Verte.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Admission en non valeur :

Suite page 2

Le Maire fait part au Conseil des impayés dont le montant est de 6.619,57 € dont une échéance reportée et acceptée de 4.512,82 € et 2.106,75 de retards de paiement. Parmi ces derniers, il convient, sur proposition du Trésorier, de passer 3 factures impayées d'assainissement (pour un montant de 154,87 € relatives à Madame MORO-ZOVA domiciliée en Ukraine) en non valeur.

Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité*

Vote de la taxe d'affouage :

A la suite de la réunion avec Frédéric PARDON (le représentant de l'ONF) et Christian CHAMPLOY (le représentant des garants), le nombre de stères proposés aux affouagistes est évalué comme suit :

- parcelle 1 = 20 stères
- parcelle 10 = 200 stères
- parcelle 21 = 180 stères
- parcelle 23 = 90 stères
- chablis = 100 stères

soit en tout 590 stères.

Il est proposé au Conseil de conserver le même niveau de taxe que l'année écoulée.

Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité*

Point sur la vidéoprotection :

Le Maire a reçu une entreprise spécialisée en vidéoprotection, une entreprise d'électricité et le gendarme référant afin d'avoir une idée des solutions proposées pour les sites suivants :

- le parc de la Douve avec 3 caméras
- le cimetière avec 1 caméra
- l'église, le monument aux morts, la salle communale, le passage piétons et l'arrêt bus avec 2 caméras

Cet investissement peut prétendre à une subvention du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui est estimé entre 40 et 45% du montant H.T de l'investissement, la TVA étant récupérable.

A la suite de cette présentation, le Maire souhaite créer un groupe de travail.

Micheline DIZIAN, Elise NOIR, Christine FOUILLET, Gaël BEAULIEU et Francis HONORE se sont portés candidats.

Point sur le groupe de travail « Cimetière » par Christine FOUILLET :

Le recensement et les photos de toutes les tombes ont été réalisés. Chaque tombe a reçu un nouveau numéro avec le nom des personnes inhumées. Le nombre de tombes recensées est de 201. Parmi celles-ci entre 40 et 45 tombes pourraient faire l'objet d'un relevage en ayant pris soin de ne compter que les tombes avec des concessions de plus de 30 ans et celles dont la dernière inhumation était supérieure à 10 ans. La procédure de reprise est très longue, il faut compter, au minimum, 3 ans.

Un ossuaire sera proposé ainsi qu'un colombarium lors de la réunion plénière du groupe de travail qui comprend 16 personnes et pour lequel la COVID-19 interdit tout rassemblement de plus de 10 personnes actuellement !

Point sur les routes forestières (Combotte et Vignes) :

Le Maire indique au Conseil que l'appel d'offres a été lancé sur la

Suite page 3

LES MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE

Ces manifestations ne se sont pas déroulées comme d'habitude à cause de la COVID-19.

Noël des enfants :

Comme chaque année, une carte d'une valeur de 20,00 € était destinée aux parents pour chaque enfant du village (de la naissance jusqu'à la classe de CM2).



Cette carte est valable aux rayons jouets, disques et livres du magasin AUCHAN de Luxeuil-les-Bains.

Vingt huit enfants ont bénéficié de cette carte offerte par la Commune.

Noël des Aînés :



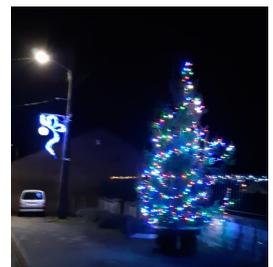
Réservé à nos aînés à partir de 70 ans. Vingt cinq personnes ont pu recevoir un panier de Noël distribué par les membres du groupe de travail.

Le repas, en principe prévu dans la salle communale, n'a pas pu être offert à nos aînés en raison de l'impossibilité de respecter les distanciations physiques entre participants.

Les décorations de Noël :

Chaque année la Commune définit un budget pour les décorations de Noël afin de permettre à notre village d'apporter sa part de témoignage à nos traditions.

Début décembre, en fonction de la météo et de la disponibilité du poseur tous les décors sortent de leur léthargie pour rejoindre leurs poteaux « préférés ».



Textes & photos de Bernard GIRE
sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : bernard.gire@gmail.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h

et le jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire :

le mardi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Site internet : www.brotte-les-luxeuil.com

ETAT-CIVIL

NAISSANCE :

Le 10 novembre Robin LAROCHE

Le 23 novembre Maël, Yohan, Arthur DANY

ARRIVEE :

Le 16 octobre Angélique et Sébastien SCHREIBER et leur fils Timaël

Le 17 octobre Stéphanie et Johnny RONDEAU et leurs enfants Léo et Anaïs

Note importante: seules les personnes qui se sont manifestées en Mairie figurent sur cet état civil

plateforme DEMATIS. La date limite de réponse des entreprises est fixée au 30 octobre.

La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 3 novembre.

Le Maire souhaite créer un groupe de travail afin de suivre l'évolution de ce dossier.

Micheline DIZIAIN, Christine FOUILLET et Emilien BEUGNOT se sont portés candidats.

Compte-rendu du SIVU :

Cette réunion avait pour objet de « resserrer les liens » entre l'Education Nationale et le SIVU.

A été abordée l'ouverture de la crèche avec 12 places disponibles dans un lieu particulièrement agréable et neuf dans les locaux de la Mairie de Francheville.

Ensuite un point a été fait sur le nombre des tout petits âgés de 2 ans qui est pour l'instant de 6 élèves. Ces enfants doivent être obligatoirement propres pour être inscrits.

La journée est divisée en 2 parties, l'une le matin à l'école et l'autre l'après-midi consacrée en grande partie à la sieste.

Une information sera adressée aux parents pour déterminer le nombre d'enfants susceptibles de rejoindre cette structure.

D'un commun accord ce type de réunion aura lieu une fois par trimestre.

Compte-rendu du SIEB :

L'entreprise retenue pour les travaux à réaliser à BAUDONCOURT est STPI pour un montant H.T de 219.000,00 €.

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau a été distribué à chaque participant.

Il est consultable en Mairie pour ceux qui le souhaitent aux heures d'ouverture.

Compte-rendu du SIED : par Emilien BEUGNOT

La réunion avait pour objet d'élire le Président. C'est chose faite en la personne de Jean-Marc JAVAUX (1er Adjoint à la Commune de Frotey-lès-Vesoul).

Point sur l'accessibilité :

Le Maire a souhaité l'intervention de monsieur Olivier CHAUDOT « Instructeur Accessibilité » afin de valider le projet de cheminement par la Grande Rue pour accéder à l'église.

Outre ce cheminement réalisé en enrobé, les marches de l'escalier

feront l'objet d'un même traitement avec un contraste visuel sur chaque contremarche et l'installation d'une bande d'éveil en partie haute. Un support en bois amovible pourra convenir pour rattraper la différence de niveau entre le sol et la marche d'accès à l'entrée de l'église.

Profitant de son passage un tour d'horizon a pu être réalisé sur les autres sites notamment au cimetière, à la salle communale, au Parc de la Douve et enfin à la Mairie.

Pour cette dernière il convient de réaliser une place de stationnement adaptée et conforme à la législation ainsi que l'achat d'une boucle magnétique à installer au secrétariat pour les malentendants.

Cette action peut faire l'objet de subvention du département et de l'Etat.

Le Maire souhaite là encore créer un groupe de travail.

Micheline DIZIAIN, Elise NOIR et Olivier VOIRIN se sont portés candidats.

Noël des enfants et repas des Aînés : par Bernadette GIRE

Cette année compte tenu de la COVID-19 c'est la Mairie qui prendra en charge les budgets relatifs à ces 2 manifestations. Il n'y aura pas de réunion des enfants et des aînés comme les années précédentes.

La carte « cadeaux » d'un montant de 20,00 € sera proposée pour tous les enfants de la naissance au CM2.

Le repas des aînés ne pourra pas avoir lieu mais un colis de Noël sera offert à chaque aîné.

Le groupe de travail chargé de cette action est le suivant :

Micheline DIZIAIN, Bernadette GIRE, Christine FOUILLET, Elise NOIR et Sylviane CLEMENT.

Activités de la Communauté de Communes (CCPLx) :

Le Maire indique au Conseil les 2 points les plus importants, à savoir l'installation de l'entreprise SILUX et le Centre aquatique.

Dans les 2 cas l'aide de la CCPLx pour la première (1.490.000,00 € avec participation de l'Etat pour 100.000,00 € et du département pour 150.000,00 €) et le montant de l'investissements pour le second (5.095.000,00 € H.T. subventionnable à 80 %) doivent retenir l'attention. Affaires à suivre.

Point sur la situation financière de la Commune :

Le Maire distribue à chaque Conseiller le compte d'exploitation, le tableau des investissements réalisés et le tableau d'évolution des ressources. Ce dernier tableau démontre combien celles-ci se sont dégradées.

En cause les ventes de bois. Si on compare les 7 années précédentes dont la moyenne s'établit à 57.500,00 €, les ventes de l'année 2020 s'élèvent seulement à 11.600,00 € auxquels il convient de rajouter 7.950,00 € de bois vendus mais non facturés soit un écart de 37.950,00 €.

Dans ces conditions les investissements prévus risquent de ne pas être réalisés en totalité.

Séance du 19 décembre 2020 :

Absents excusés : Gaël BEAULIEU, Emilien BEUGNOT et Francis HONORE

Suite page 4

Modification de la redevance assainissement :

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

- une somme forfaitaire de 102.00 €, par local ou logement considérant que **toute année commencée est due**
- une facturation de 1.71 € par m³ consommé,
- une taxe pour modernisation des réseaux de collecte (tarif fixé par l'Agence de l'Eau)

Cette redevance sera appelée en deux fois :

- au 1^{er} mai :

51.00 €. de forfait par abonnement,

1.71 €. sur la moitié des m³ consommés sur l'année N - 1.

- au 1^{er} novembre :

- 51.00 €. de forfait par abonnement

- 1.71 €. sur la consommation enregistrée au cours de l'année N déduction faite de l'acompte versé en mai.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Programme de travaux forestiers 2021 :

Le Maire présente au Conseil le devis des travaux ONF pour l'année 2021 qui s'élève à 4.246,94 € H.T dont 3.960,95 € H.T pour l'investissement et 285,99 € H.T pour le fonctionnement.

Il s'agit pour l'essentiel de travaux de nettoyage, de broyage et de dégagement de semis pour les parcelles 1, 5 et 6.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute- Saône :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1.

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

Le Maire indique au Conseil que conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner et qu'une convention avec ledit Centre permet de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Aussi le Maire demande au Conseil de l'autoriser à renouveler l'adhésion de notre Commune au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône, de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget et de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de médecine de prévention géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Lancement de la procédure de reprise de concessions :

Le Maire indique au Conseil :

Suite page 5

LES DERNIERES ACTIONS**Cimetière :**

La réparation du vantail droit du portail (désolidarisation du gond d'articulation en partie basse du à l'usure) a fait l'objet d'une réparation par l'**entreprise MBM** de Saulx.

Le Maire a souhaité faire renforcer le vantail gauche qui menaçait de finir dans le même état.

La reprise de la peinture été réalisée par **Bernadette GIRE**.

C'est reparti pour quelques dizaines d'années !

**Contrôle annuel du SATE : (Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau)**

Notre système d'assainissement a fait l'objet le 10 décembre et comme chaque année, de ce contrôle comprenant la vérification du fonctionnement du réseau et de l'état d'entretien de notre station.

L'agent chargé du service a particulièrement **fait l'éloge** de nos actions.

Le Maire tient à remercier chaleureusement **Jocelyne CHAMPLOY** et **Jean-Michel HILD** (agents de la Commune) pour la qualité de leurs prestations contribuant ainsi au bon fonctionnement de notre système.

Présence Verte :

Comme suite à la proposition du Maire d'adhérer à « **Présence Verte** »,

validée par le Conseil à l'unanimité, la signature



officielle de la Convention a eu lieu en Mairie le 5 novembre 2020 en présence du Président de l'association **Guy CIRON** et d'Isabelle BARTHOULOT-TUNIS Conseillère commerciale.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Seulement 7 personnes (COVID-19 oblige) pour célébrer ce 11 novembre. Le Maire accompagné de son adjointe Micheline DIZIAIN, du Président des Anciens Combattants Joseph FRANC, du Président du Comité des fêtes Gaël BEAULIEU et de son fils Tom en qualité de porte drapeau, de Clémence MALCAUSE pour la lecture du texte de l'UFAC et de Bernadette GIRE photographe bénévole.



Photo : Bernadette GIRE

Le Maire a lu le message de Geneviève DARRIEUSSECQ (Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées) puis a demandé à Clémence de lire le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants). IL a ensuite procédé à l'appel des morts pour la France, déposé une gerbe et fait observer une minute de silence.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Amicale Brottaise :

Comme chaque année à pareille époque, l'Amicale Brottaise a convié la population le samedi 3 octobre à 13h30 afin de participer à l'action « Nettoyons la nature ».

Le Comité des Fêtes :

Aucune action depuis le début de la pandémie n'a pu être organisée par notre Comité des Fêtes et c'est bien regrettable d'autant que chaque année bon nombre de manifestations ont lieu pour le plus grand bonheur de nos habitants.

Espérons que l'année 2021 se présentera sous les meilleurs auspices.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-17, L2223-18 et R2223-12 à R 2223-23,

Considérant que lors de l'état des lieux effectué dans le cimetière communal, il a été constaté qu'un nombre conséquent de concessions perpétuelles se trouvent à l'état d'abandon, dont les monuments ainsi délaissés nuisent à l'aspect général du cimetière et certains présentent des risques pour les usagers et les concessions voisines,

Considérant qu'au préalable de la procédure de reprise, une démarche de communication et d'information sera faite, en sorte que les familles intéressées puissent se faire connaître en mairie,

Considérant qu'en l'absence d'éventuels retours des familles dans les démarches entreprises au préalable, et afin de permettre à la Commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est prévue au C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriale), notamment à ses articles L 2223-17 à R 2223-12 à R2223-23,

Considérant que pour être engagée dans la procédure de reprise, chaque concession visée doit avoir au moins trente années d'existence à compter de l'acte de concession et qu'elle n'ait enregistrée aucune inhumation au cours des dix dernières années,

Considérant que les concessions doivent avoir fait l'objet de deux constats d'abandon, établis dans les mêmes termes à trois années d'intervalles,

Considérant que des obligations légales en matière de notification, d'affichage sont à respecter lors des phases successives de cette procédure,

Considérant qu'au terme de la procédure, l'article L 2223-17 du C.G.C.T, précise que le Maire a la faculté de demander au Conseil Municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession abandonnée est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu par ce même article.

Considérant qu'à l'issue de la procédure d'abandon, les emplacements ainsi libérés pourront faire l'objet de nouvelles attributions,

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière et d'adopter le principe de la reprise, puis de la réattribution des concessions abandonnées.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Convention de déneigement :

Le Maire présente au Conseil la proposition de prestation de déneigement faite par le GAEC GEIGER de Betoncourt-lès-Brotte.

Il présente également la convention de déneigement qu'il propose au GAEC.

Le tarif pour le déneigement est fixé à 74,00 € H.T/heure.

Le « forfait astreinte annuel » est de 150,00 € HT.

Le Maire demande au Conseil d'approuver la convention afin de ne pas se retrouver pris au dépourvu et de l'autoriser à signer celle-ci.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Renouvellement de la convention Pôle Assistance Informatique sur la suite Logiciel E-Magnus (mission d'assistance informatique aux collectivités) :

Le Maire présente au Conseil l'Agence Départementale INGÉNERIE70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010.

L'Agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux

Suite page 6

du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend quatre compétences optionnelles notamment la compétence d'assistance informatique permettant à INGÉNIERIE70 d'apporter aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique et fonctionnelle dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil et facturation.

Le Maire rappelle que la collectivité est adhérente au pôle Informatique d'INGÉNIERIE70, que la convention prend fin le 31 décembre 2020 et qu'il convient, par conséquent, de la renouveler. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil d'École :

L'installation du Conseil d'école a été réalisée. La directrice a rappelé le rôle et le fonctionnement de ce Conseil.

Le Président du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) a présenté le syndicat.

Le bilan des effectifs est de 130 élèves dont 12 enfants pour notre Commune.

Le nombre d'enseignantes titulaires est de 7 personnes.

Une charte d'accueil des tout petits de 2 ans a été élaborée.

Le règlement intérieur a été modifié et approuvé.

Un point a été réalisé sur les activités et les projets pédagogiques.

Les sommes disponibles à la coopérative scolaire s'élèvent à 6.576,32 €.

L'association de l'Amicale des Petits Princes a été présentée par son Président M. BOURQUIN.

Au niveau du Périscolaire il est constaté une augmentation de la fréquentation.

Compte-rendu du SIVU :

Le Maire indique au Conseil que suite à sa nomination en qualité de Vice-Président, il a reçu du Président délégation de fonction par arrêté du 9 novembre 2020.

La situation financière présente un excédent d'environ 7.000,00 €;

Les investissements à prévoir sont :

- passage en LED des luminaires de l'école (gain de fonctionnement de plus de 1.500,00 €)
- vérification des installations électriques
- surveillance réglementaire de la qualité de l'air
- étude pour la mise en place de Vidéoprojecteurs Interactifs (point à faire avec le corps enseignant pour connaître le degré de maturité du projet)

Décision modificative :

Le Maire indique au Conseil qu'il convient de débiter le chapitre 11 (charges à caractère général) de 1.517,00 € au profit du chapitre 14 (atténuation de produits) pour 1.517,00 € afin de régulariser l'écriture relative au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Situation financière de la Commune :

Le Maire distribue aux Conseillers un compte d'exploitation et un tableau relatif aux investissements arrêtés au 18 décembre 2020. Les principaux éléments sont repris dans l'encadré ci-contre;

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Comme chaque année à pareille époque je peux déjà livrer une estimation de la situation financière de notre Commune au 31 décembre 2020.

En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement ou dépenses d'équipement, sur un budget prévisionnel de 201.930,00 € seulement 75.830,46 € ont été comptabilisés. Cela s'explique, pour l'essentiel, par la modification dans l'attribution des différentes subventions et par la signature d'un marché signé tardivement mais non imputable à notre Commune.

En ce qui concerne le fonctionnement, les recettes s'élèvent à 125.657,01 € dont 52.984,40 € de produits et services, 32.727,04 d'impôts et taxes, 32.301,59 de dotations et de participations, 10.230,00 € d'amortissements de subventions et enfin de 1.453,72 € de produits divers.

Les dépenses, quant à elles, sont de 145.152,92 € dont 45.729,05 € d'achats et de services, 2.003,28 € d'impôts et taxes, 25.590,82 € de frais de personnel, 16.886,44 € d'indemnités, 24.898,00 € d'amortissement, 10.200,00 € de frais d'école, 11.134,02 de charges financières et 10.228,31 € de dépenses diverses.

Le résultat prévisionnel de l'exercice est donc de -19.495,91 €.

Ce résultat devrait être diminué de 3.740,00 € de dotations non encore comptabilisées portant ce résultat prévisionnel à -15.755,91 €.

Compte tenu des éléments précédents le résultat reporté sera de 254.134,91 € (pour mémoire le résultat reporté de 2019 était de 269.890,82 €). Les ventes de bois très inférieures à la moyenne des années précédentes ont obéré les recettes de fonctionnement.

La trésorerie s'élève à 275.311,59 €.

Les chiffres définitifs seront portés à la connaissance des habitants dans la lettre trimestrielle « Entre-Nous » d'avril 2021.